



Super Novaterm Prévoyance

La solution complète et adaptable de **MetLife**



Super Novaterm Prévoyance

Toutes les garanties de prévoyance en un seul produit



Professionnel



Personne-clé



Associé



Famille



Droits de succession

Assistance et Protection juridique incluses

MetLife, le spécialiste de la prévoyance

- **MetLife, spécialiste de la prévoyance individuelle** pour la vie privée et professionnelle des particuliers, ainsi que pour les entreprises
- **Un savoir-faire reconnu**, notamment pour les risques aggravés tels que hauts capitaux, seniors, et pour les montages complexes liés aux entreprises



Des risques importants liés aux imprévus de la vie



Les professionnels et leur activité

indépendants, professions libérales, chefs d'entreprise

Arrêt de travail, Invalidité ou Décès ont des impacts sur tous les plans

- **Impact personnel** : perte de revenu, difficultés pour les héritiers
- **Impact professionnel** : baisse d'activité et perte de clients, donc de chiffre d'affaires, remise en cause du pouvoir dans l'entreprise, risque fiscal, risque de diminution du patrimoine professionnel



Les particuliers

Baisse de niveau de vie de la famille et difficulté à régler les droits de succession sont des risques courants suite aux accidents de la vie (disparition du chef de famille)



Ça n'arrive pas qu'aux autres !



45 000 personnes victimes d'un accident de la route en 2020*



20 000 décès par an suite à un accident domestique**

* source : www.onisr.securite-routiere.gouv.fr
** source : BFM TV nov-2018

La solution MetLife



Super Novaterm Prévoyance ...

Des garanties de prévoyance **complètes** et **irrévocables**, **adaptables** à chaque situation grâce à un produit flexible, et un outil performant de diagnostic de besoins

... la sérénité pour vos clients



Protéger les Travailleurs Non Salariés et leur famille

Indépendants : professions libérales,
gérants majoritaires d'entreprise, artisans, commerçants ...



Les TNS : un besoin réel de protection professionnelle et personnelle

Les impacts des aléas de la vie

Ils peuvent être personnels (perte de revenu ou de niveau de vie pour la famille) mais aussi professionnels avec, notamment, une baisse de chiffre d'affaires due à un ralentissement ou un arrêt de l'activité.



Moins d'1 TNS sur 2 a souscrit un contrat de prévoyance individuelle*. Or les Régimes Obligatoires offrent un faible niveau de couverture



18% des TNS seulement connaissent le montant des RO pour le décès.
(16% pour l'invalidité et 31% pour l'ITT)*



La réforme des Indemnités Journalières de juillet 2021 pour les professions libérales est insuffisante : Couverture limitée du 4^{ème} au 90^{ème} jour, et à 50% du revenu de l'année N-1 plafonnée à 190,55 €/jour



Si l'arrêt de travail de courte durée peut occasionner une perte de revenu, l'**arrêt de travail de longue durée** et surtout l'**invalidité** auront des conséquences encore plus lourdes sur la situation du TNS et de sa famille, tout comme son **décès**

* source : CSA MetLife 2024

Un avocat de 35 ans gagnant 80 000 € par an percevra de son Régime Obligatoire :

- **90 €** d'indemnité journalière en cas d'arrêt maladie à compter du 91^{ème} jour au lieu de 222€ (0 € pendant 30 jours + indemnité entre le 31^{er} et le 90^{er} jour variable selon les contrats souscrits par les Barreaux)
- **9 482 € / an** en cas d'invalidité

Un medecin de 40 ans gagnant 100 000 € par an percevra de son Régime Obligatoire :

- **137 €** du 4^{ème} au 90^{ème} jour,
- **137 €** du 91^{ème} jour jusqu'au 36^{ème} mois*
- **23 198 €** en cas d'invalidité**

* CNAVPL du 4^{ème} au 90^{ème} jour, CARMF à partir du 91^{ème} jour

** Hors majoration par enfant à charge : 8 616,40 € / an ou allocation annuelle de conjoint : 7 883,61 €



Pour information, le coût moyen d'un séjour en centre de soin de suite et de réadaptation se situe entre **1 950 et 6 000 € / mois***

* source : <https://www.devismutuelle.com>

Super Novaterm Prévoyance

la solution pour les professionnels



Des garanties de prévoyance complètes et irrévocables, adaptables à chaque situation



Un produit flexible

Une base décès/PTIA + de nombreuses options : de la Rente Éducation aux Frais Généraux, avec **choix possible du niveau de garantie** pour la majorité des options



Un outil performant de diagnostic de besoins

Calcul du besoin de couverture en fonction de chaque Régime Obligatoire, et de la situation personnelle et patrimoniale de l'assuré



Les avantages MetLife

- Choix entre garantie **indemnitaires pondérée** ou **forfaitaire** pour l'ITT, l'IPP et l'IPT
- Possibilité de couvrir jusqu'à **1 000 € / jour** en incapacité ou invalidité
- Jusqu'à 45 ans, sur simple QS, possibilité de couvrir jusqu'à 300 € / jour en invalidité ou incapacité, et **jusqu'à 1,25 Million d'€** en capital décès
- Frais généraux : jusqu'à 600 € / jour



Un médecin
(caisse CARMF)



Un avocat
(caisse CNBF)

	Du 4 ^{ème} jour au 90 ^{ème} jour*	À partir du 91 ^{ème} jour
ITT Indemnité Journalière	137 € 141 € 278 €	137 € 141 € 278 €

Invalidité Rente annuelle	23 198 € 76 802 €	100 000 €
----------------------------------	-------------------	------------------

	À partir du 91 ^{ème} jour**
ITT Indemnité Journalière	90 € 132 € 222 €

Invalidité Rente annuelle	9 482 € 70 518 €	80 000 €
----------------------------------	------------------	-----------------

+ Si invalidé à 35 ans MetLife pourra verser jusqu'à 65 ans **2 120 040 €** au total

* CNAVPL

** Indemnité journalière complémentaire entre le 31^{er} et le 90^{er} jour, variable selon les contrats souscrits par les Barreaux.

Un produit éligible à la fiscalité Madelin

Cotisations déductibles à hauteur de 3,75% du bénéfice imposable professionnel majoré de 7% du PASS, sans que cela n'excède 3% de 8 PASS.

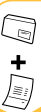
Rappel :

Pass 2026 = 48 060 €
Pour un revenu de 65 000 €, le plafond de déduction est de 5 801,70 € en 2026 (3,75% x 65 000 € + 7% du Pass)
Plafond 2026 : 11 534,40 €

 **MetLife**

À vos côtés pour un avenir plus serein

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FICHE_TNS_0326





Les garanties

Garanties	Prestations
Décès et PTIA Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA	Capital ou rente viagère, dans la limite de : Décès : 50 millions € / assuré PTIA : 20 millions € / assuré
Double effet Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint dans un délai de 12 mois	Capital Décès, dans la limite de 2 millions €
Garantie provisoire en cas de décès accidentel Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
Protection Juridique	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €

Options	Prestations
Décès/PTIA par accident Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA survenu dans les 12 mois qui suivent l'accident	100% du capital dans la limite de 2 millions €
Rente éducation Versement pour chaque enfant à charge d'une rente temporaire <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 11 ans De 12 ans à 17 ans De 18 ans à 26 ans (<i>si poursuite d'études</i>) 	En pourcentage du montant choisi, dans la limite de 2 000 € / mois / enfant : <ul style="list-style-type: none"> 70% 80% 100%
Rente de conjoint Versement d'une rente viagère jusqu'au décès du conjoint ou son remariage ou PACS	Dans la limite de 5 000 € / mois / assuré
Maladies redoutées Versement d'un capital en cas de diagnostic de certaines maladies graves ou interventions chirurgicales	40 000 € / 60 000 € / 80 000 €
Incapacité Temporaire Totale (ITT)	
Exonération des cotisations : à compter de la fin de la période de franchise choisie, remboursement de la prime d'assurance au prorata de la période d'ITT	
ITT Forfaitaire Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise choisie	Dans la limite de 300 € / jour Créateur / Repreneur : dans la limite de 110 € / jour Conjoint collaborateur : dans la limite de 55 € / jour
ITT Indemnitare Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise choisie, déduction faites des prestations au titre du régime obligatoire	Dans la limite de 1 000 € / jour
Franchise au choix en jours (Maladie/Accident/Hospitalisation) Non application de la franchise si l'ITT est la conséquence d'une maladie redoutée	15 / 0 / 3 90 / 90 / 90 30 / 0 / 3 180 / 180 / 180 30 / 30 / 30 365 / 365 / 365



Options	Prestations
Invalidité Permanente Totale (IPT)	
IPT Forfaitaire Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Rente (indemnités journalières x 30) Dans la limite de 9 000 € / mois
IPT Indemnitare Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Rente (indemnités journalières x 30 - RO) Dans la limite de 30 000 € / mois
IPT Capital Versement d'un capital en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	100% du capital décès dans la limite de 1 million €
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	
IPP Forfaitaire Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 9 000 € / mois
IPP Indemnitare Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 30 000 € / mois
Invalidité Professionnelle (IP) pour les professions médicales, paramédicales et réglementées	
IP Forfaitaire de 16% ou 33% Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 16% ou 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 9 000 € / mois
IP Indemnitare de 16% ou 33% Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 16% ou 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 30 000 € / mois
Frais Généraux Permanents	
Frais généraux	Entre 30 € et 600 € / jour
Passe en frais généraux toute charge d'exploitation : charges sociales du TNS, salaire et charges sociales des employés, loyer, électricité, téléphone ... (liste détaillée dans la notice d'information)	



Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans
PTIA / ITT / Rente Education / Rente de Conjoint / Doublement Accident / Maladies Redoutées	69 ans	70 ans
IPT / IPP / IP	66 ou 69 ans (selon l'option choisie)	67 ou 70 ans (selon l'option choisie)

Délais d'attente

- Maladies redoutées : **90 jours**
- Affections dorsales (ITT) : **90 jours**
- Affections psychologiques : **365 jours**

Cotisations

- Frais d'adhésion unique à l'association ANOVA : **15 €**
- Cotisations selon l'âge atteint, l'activité professionnelle et les garanties souscrites
- Exonération des cotisations en cas d'ITT
- Option revalorisation des garanties, des prestations et des cotisations en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale
- Pour les créateurs et repreneurs : réduction de la cotisation de 30% la 1^{ère} année, 20% la 2^{ème} année et 10% la 3^{ème} année

Conditions d'adhésion

- Personne physique, dont le lieu de résidence se situe en France
- Le Travailleur Non Salarié doit cotiser au Régime Obligatoire en France et être à jour de ses cotisations
- L'adhésion au contrat de Conjoint collaborateur est subordonnée à celle du Travailleur Non Salarié

Fiscalité*

- Un contrat éligible à la fiscalité Madelin, garantie par garantie ; déductibilité des cotisations pour les prestations versées sous forme de rentes
- Les garanties « Protection Juridique », « Maladies Redoutées » et « Frais Généraux » ne peuvent être déductibles dans le cadre de la fiscalité Madelin

* Selon la réglementation en vigueur



À vos côtés pour un avenir plus serein

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_TNS_GARANTIES_0326





Assurer la pérennité de l'entreprise en cas de disparition d'une personne-clé

Les entreprises ont besoin de stabilité

La réussite de votre activité dépend d'une personne ?

- La disparition soudaine, l'invalidité ou l'arrêt de travail d'un collaborateur clé de l'entreprise peut mettre en danger l'équilibre ou l'existence même de l'entreprise.
- L'entreprise dont le dirigeant disparaît peut s'exposer à des risques, y compris la faillite.



Une **baisse** ponctuelle du **chiffre d'affaires**



Des **dépenses** pour mettre en œuvre une réorganisation et le remplacement de cette personne-clé (management de transition, recrutement, formation ...)



Une baisse de confiance des partenaires extérieurs (fournisseurs, banquiers, clients ...)



L'entreprise constitue un patrimoine pour la famille, mais ce patrimoine est **fragile**, et la vente peut être **très longue** à réaliser

La solution Super Novaterm Prévoyance

Des garanties pour une continuité de la vie de l'entreprise.



Versement à l'entreprise :

- Une couverture jusqu'à 50 Millions d'€ en décès
- Une couverture jusqu'à 20 Millions d'€ en PTIA
- Des frais généraux jusqu'à 600 € / jour



Des formalités médicales et financières allégées :

- Simple QS jusqu'au 1,25M€ pour les moins de 46 ans
- Pas de justificatif pour les Rapports Moraux et Financiers jusqu'à 2,5M€



Des garanties irrévocables :

Aucune déclaration de changement n'est nécessaire en cas d'évolution de santé de l'assuré



Une fiscalité avantageuse :

- Cotisations déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise au titre des charges d'exploitation
- Capital décès imposable pouvant être étalé sur 4 ans + l'année en cours

selon la réglementation en vigueur

Les garanties

Une personne essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise, et dont l'absence entrainerait une perte d'exploitation : un dirigeant, un salarié, un travailleur non salarié, ou un collaborateur cadre ou non-cadre...

Garanties	Prestations
Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) Versement d'un capital en cas de décès ou PTIA	Capital, dans la limite de : Décès : 50 millions € / assuré PTIA : 20 millions € / assuré
Garantie provisoire en cas de décès accidentel Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
Protection Juridique	Incluse

Options	Prestations
Incapacité Temporaire Totale (ITT)	
Exonération des cotisations : à compter de la fin de la période de franchise, remboursement de la cotisation d'assurance au prorata de la période d'ITT	
ITT Forfaitaire Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise pendant 365 jours	Dans la limite de 1 000 € / jour
Franchise (Maladie/Accident/Hospitalisation)	90 / 90 / 90

Invalidité Permanente Totale (IPT)	
IPT Capital Versement d'un capital en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Capital décès dans la limite de 5 millions €

Frais Généraux Permanents	
Frais généraux (au choix)	Entre 30 € et 600 € / jour

Passer en frais généraux toute charge d'exploitation : charges sociales du TNS, salaire et charges sociales des employés, loyer, électricité, téléphone ... (liste détaillée dans la notice d'information)



Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FICHE_PERSONNE_CLE_0326

Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans
PTIA/ITT Frais généraux permanents	69 ans	70 ans
IPT	69 ans	70 ans

Délai d'attente

- Affections dorsales (ITT) : **90 jours**
- Affections psychologiques : **365 jours**

Cotisations

- Frais d'adhésion uniques à l'association ANOVA : **15 €**
- Cotisations selon l'âge atteint, l'activité professionnelle et les garanties souscrites
- Exonération des cotisations en cas d'ITT
- Option revalorisation des garanties, des prestations et des cotisations en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale

Conditions d'adhésion

- Souscripteur : Personne morale, dont le siège social se situe en France
- Assuré : Personne physique, dont le lieu de résidence se situe en France, sur dérogation dans un pays de l'UE.

Fiscalité*

- Les primes versées sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise au titre des charges d'exploitation
- Le capital décès versé est imposable au titre d'un profit exceptionnel qui peut être étalé en parts égales sur 5 ans (4 ans + l'année en cours)

* Selon la réglementation en vigueur

Les modalités

- Adhérent : l'entreprise
- Assuré : la personne-clé
- Bénéficiaire : l'entreprise obligatoirement
- Capital assuré : il doit être représentatif de la contribution de la personne-clé dans la valeur ajoutée créée par l'entreprise.
Méthode de calcul usuelle : entre 3 et 5 RCAI - Résultat courant avant impôt

À vos côtés pour un avenir plus serein





Garder le contrôle de sa société en cas de disparition d'un associé



Un entrepreneur a besoin de protéger son activité

En cas de disparition d'un associé

Ses ayants droit vont hériter de la part que celui-ci possédait dans l'entreprise.



Les **ayants droit** peuvent décider d'exercer leurs droits en **participant à la gestion de l'entreprise**



L'associé survivant se retrouve alors à diriger une entreprise avec des associés qu'il n'a pas choisis, et risque ainsi de **perdre le contrôle de son activité**



Les statuts de société prévoient souvent un **pacte d'associés** qui permet de racheter les parts. En revanche, les moyens financiers de ce rachat sont rarement prévus

La solution Super Novaterm Prévoyance

Des garanties pour une continuité de la vie de l'entreprise.



Le **versement d'un capital** à l'associé (ou aux associés) survivant, en cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie d'un autre associé



Ce capital permet à l'associé survivant de **racheter les parts** des héritiers de l'associé disparu ou invalide



Conseil MetLife

La souscription d'un **contrat Associé** est d'autant plus utile qu'un **contrat Personne-clé n'aura pas été souscrit**



Les garanties

Garanties	Prestations
Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) Versement d'un capital en cas de décès	Capital, dans la limite de : Décès : 50 millions € / assuré PTIA : 20 millions € / assuré
Garantie provisoire en cas de décès accidentel Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
Protection Juridique	Incluse

Option	Prestation
IPT Capital Versement d'un capital en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Capital Décès dans la limite de 5 millions €

Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans
PTIA	69 ans	70 ans
IPT	69 ans	70 ans



Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FICHE_ASSOCIES_0326

Cotisations

- Frais d'adhésion unique à l'association ANOVA : **15 €**
- Cotisations selon l'âge atteint, l'activité professionnelle et les garanties souscrites
- Option revalorisation des garanties, des prestations et des cotisations en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale

Condition d'adhésion

- Personne physique dont le lieu de résidence se situe en France

Fiscalité*

- Les cotisations sont prises en charge par chaque associé et ne sont donc pas déductibles fiscalement pour la société.
- Le capital Décès est exonéré de droits de succession, dans les conditions légales (articles 757-B et 990-I du Code Général des impôts)

* Selon la réglementation en vigueur

Les modalités

- Adhérent : l'un des associés d'une SCP, SCM, SNC, SAS, SARL, SA ou Société d'Exercice Libéral
- Assuré : l'associé souscripteur
- Bénéficiaire : le ou les associés survivants proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société
- Capital assuré : valorisation des parts détenues par l'assuré

À vos côtés pour un avenir plus serein





Protéger sa famille contre les imprévus de la vie



Le besoin des familles : maintenir leur niveau de vie

Faire face à l'imprévu

- La disparition d'un proche
- Une maladie de longue durée
- L'invalidité lourde, pouvant parfois aboutir à la perte d'autonomie.



Des **situations** de protection des salariés **très disparates**, selon le niveau de couverture des conventions collectives et des employeurs (y compris pour certains régimes fonctionnaires).



En cas de **maladie**, il est primordial d'**analyser la durée et le montant** d'indemnisation de la protection de base, pour se prémunir de difficultés lors de maladie de longue durée.



En cas de **disparition** d'une personne, la famille peut connaître une **baisse de niveau de vie**, qui vient s'ajouter à une situation dramatique.

En cas d'**invalidité**, pourquoi imposer à un conjoint ou des enfants la charge financière de l'accompagnement du proche dépendant ?

La solution Super Novaterm Prévoyance

Des garanties complètes et adaptables pour couvrir toutes les situations.

Un produit complet et adaptable

- Une garantie de **base Décès/PTIA**, incluant le Double Effet
- De **nombreuses options** : telles que Rente Education, Rente de Conjoint, Maladies Redoutées
- La possibilité de souscrire une couverture pour **l'incapacité** ou **l'invalidité**



Un outil performant de diagnostic

de la situation personnelle et patrimoniale de l'assuré, pour adapter au mieux les garanties aux besoins



L'avantage MetLife

Une grande souplesse de franchise :

ITT : 15/30/90/180/365 jours pour un complément idéal en fonction de sa protection existante



Les garanties

Garanties	Prestations
Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA	Capital ou rente viagère, dans la limite de : Décès : 50 millions € / assuré PTIA : 20 millions € / assuré
Double effet Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint dans un délai de 12 mois	Capital Décès, dans la limite de 2 millions €
Garantie provisoire en cas de décès accidentel Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
Protection Juridique	Incluse

Options	Prestations
Décès/PTIA par accident Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA survenu dans les 12 mois qui suivent l'accident	100% du capital dans la limite de 2 millions €
Rente éducation Versement pour chaque enfant d'une rente temporaire <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 11 ans De 12 ans à 17 ans De 18 ans à 26 ans (<i>si poursuite d'études</i>) 	En pourcentage du montant choisi, dans la limite de 2 000 € / mois / enfant : 70% 80% 100%
Rente de conjoint Versement d'une rente viagère jusqu'au décès du conjoint ou son remariage ou PACS	Dans la limite de 5 000 € / mois / assuré
Maladies redoutées Versement d'un capital en cas de diagnostic de certaines maladies graves ou interventions chirurgicales	40 000 € / 60 000 € / 80 000 €

Incapacité Temporaire Totale (ITT)

Exonération des cotisations : à compter de la fin de la période de franchise choisie, remboursement de la prime d'assurance au prorata de la période d'ITT		
ITT Forfaitaire Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise choisie	Dans la limite de 300 € / jour	
ITT Indemnitare Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise choisie, déduction faites des prestations au titre du régime obligatoire	Dans la limite de 1 000 € / jour	
Franchise au choix en jours (Maladie/Accident/Hospitalisation). Non application de la franchise si l'ITT est la conséquence d'une maladie redoutée et si l'option Maladies Redoutées est souscrite	15 / 0 / 3 30 / 0 / 3 30 / 30 / 30	90 / 90 / 90 180 / 180 / 180 365 / 365 / 365

Options	Prestations	
Incapacité Permanente Totale (IPT)		
IPT Forfaitaire Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Rente (indemnités journalières x 30) Dans la limite de 9 000 € / mois	
IPT Indemnitare Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Rente (indemnités journalières x 30 - RO) Dans la limite de 30 000 € / mois	
IPT Capital Versement d'un capital en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	100% du capital décès Dans la limite de 1 million €	
Incapacité Permanente Partielle (IPP)		
	IPP indemnitare	IPP forfaitaire
Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 30 000 € / mois	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 9 000 € / mois
Incapacité Professionnelle (IP) pour les professions médicales, paramédicales et réglementées		
IP Forfaitaire de 16% ou 33% Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 16% ou 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 9 000 € / mois	
IP Indemnitare de 16% ou 33% Versement d'une rente en cas d'invalidité égale ou supérieure à 16% ou 33% et inférieure à 66%	N* / 66 x rente IPT Dans la limite de 30 000 € / mois	

* N = taux d'invalidité

Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans
PTIA / ITT / Rente Education / Rente de Conjoint / Doublement Accident / Maladies Redoutées	69 ans	70 ans
IPT / IPP / IP	66 ou 69 ans (selon l'option choisie)	67 ou 70 ans (selon l'option choisie)

Délais d'attente

- Maladies redoutées : **90 jours**
- Affections dorsales : **90 jours**
- Affections psychologiques : **365 jours**

Cotisations

- Frais d'adhésion uniques à l'association ANOVA : **15 €**
- Cotisations selon l'âge atteint, l'activité professionnelle, et les garanties souscrites
- Exonération des cotisations en cas d'ITT
- Rente Education : cotisations par enfant à charge
- Option revalorisation des garanties, des prestations et des cotisations en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale

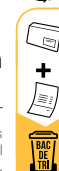
Condition d'adhésion

- Personne physique ou personne morale dont le lieu de résidence se situe en France

À vos côtés pour un avenir plus serein



Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FICHE_PREVOYANCE_FAMILIALE_0326





Protéger son patrimoine et assurer le paiement des droits de succession

Le besoin des héritiers : disposer de liquidités suffisantes

Faire face au règlement des droits



Lors d'une succession, les ayants droit peuvent être obligés de **vendre dans la précipitation** les biens personnels ou professionnels dont ils héritent pour **payer les droits de succession**



Le patrimoine s'en trouve ainsi diminué

Pour un couple marié avec deux enfants, dont le patrimoine professionnel et personnel est de **1 million d'€**, les enfants devront régler **212 900 €** de droit de succession au décès de leur deuxième parent (*le premier étant décédé à 50 ans*)*

* source : www.service-public.fr

La solution Super Novaterm Prévoyance



Le versement aux bénéficiaires désignés d'un capital leur permettant d'acquitter leurs droits de succession tout en conservant leur patrimoine

Les avantages MetLife

- L'âge de souscription : jusqu'à 84 ans
- L'âge de fin de couverture de la garantie : jusqu'à 90 ans





Les garanties

Garanties	Prestations
Décès Versement d'un capital en cas de décès	Capital dans la limite de 50 millions € / assuré
Garantie provisoire en cas de décès accidentel Versement d'un capital en cas de décès à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
Protection Juridique	Incluse

Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans

Conditions d'adhésion

- Personne physique ou morale, dont le lieu de résidence ou le siège social se situe en France



À vos côtés pour un avenir plus serein

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FICHE_SUCCESION_0326



Formalités Médicales

Super Novaterm Prévoyance

Juin 2024

Les formalités sont indispensables pour permettre l'appréciation du risque par l'assureur. Elles dépendent, pour chaque personne à assurer, de son âge, des capitaux, du montant des indemnités journalières et du type de couverture.

IMPORTANT :

- Dans tous les cas, le(s) questionnaire(s) de santé doivent être remplis et signés par la personne à assurer.
- Si une visite médicale est exigée, le médecin doit compléter et signer l'examen médical.

	15 000 à 200 000 €	200 001 € à 400 000 €	400 001 € à 500 000 €	500 001 € à 1 000 000 €	1 000 001 € à 1 250 000 €	1 250 001 € à 1 500 000 €	1 500 001 € à 2 000 000 €	2 000 001 € à 5 000 000 €	5 000 001 € à 10 000 000 €	Au-delà de 10 M€
IJ Sélection*	jusqu'à 100 €/J	De 101 € à 150 €	De 151 € à 175 €	de 176 € à 250 €	de 251 € à 300 €	de 301 € à 350 €	de 351 € à 400 €	de 401 € à 500 €	de 501 € à 1000 €	supérieur à 1000 €
45 ans ou moins		1		2		5			7	10
De 46 ans à 55 ans						6				
De 56 ans à 69 ans			3							
De 70 ans à 85 ans		2		4					9	11

Les frais relatifs aux formalités médicales requises ci-dessus seront remboursés à concurrence des plafonds suivants :

Visite médicale	88 €
Profil sanguin	195 €
Electrocardiogramme de repos réalisé par un généraliste (tracé + compte rendu)	50 €
Dosage pondéral de la cotinine urinaire	31 €
Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardio-vasculaire complet avec compte rendu	121 €
Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose)	21 €
Dosage de l'antigène spécifique de la prostate (P.S.A.)	30 €
Mammographie	67 €
Echocardiographie avec compte rendu	97 €
Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines	60 €

Durée de validité de ces examens : 1 an.

1	Questionnaire d'État de Santé (QES)	
2	Questionnaire de Santé (QS)	
3	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin
4	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin + Pour les hommes : dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA)
5	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin + Dosage pondéral de la cotinine urinaire** + Electrocardiogramme de repos réalisé par un généraliste
6	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin + Dosage pondéral de la cotinine urinaire** + Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardiovasculaire complet et compte rendu test d'effort MetLife
7	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin + Dosage pondéral de la cotinine urinaire** + Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardiovasculaire complet et compte rendu test d'effort MetLife + Echocardiographie avec compte rendu
8	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Profil sanguin + Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose) + Dosage pondéral de la cotinine urinaire** + Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardiovasculaire complet et compte rendu test d'effort MetLife + PSA
9	Éléments du 8	+ Echocardiographie avec compte rendu
10	Éléments du 6	+ Dosage pondéral de la cotinine urinaire** + Echocardiographie avec compte rendu + Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines + Mammographie
11	Éléments du 8	+ Echocardiographie avec compte rendu + Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines + Mammographie

Durée de validité : 6 mois

Détail Profil sanguin: Cholestérol total et HDL + Hiv 1 + Hiv 2 + Hémogramme + Plaquettes + HBA1C + Triglycérides + Créatinine + Gamma GT + ASAT + ALAT + Marqueurs de l'hépatite B (Ag HBs) + Marqueurs de l'hépatite C (AC anti-VHC).

* IJ sélection = IJ moyenne ITT nette de régime obligatoire + 65% IJ Frais Généraux Permanents

** Cotinine uniquement pour les non-fumeurs

Formalités Administratives et Financières

Super Novaterm Prévoyance

	Jusqu'à 1 250 000 € et/ou IJ sélection* jusqu'à 300 €/J	1 250 001 € et 1 500 000 € et/ou IJ sélection* de 301 € à 350 €/J	1 500 001 € et 2 500 000 € et/ou IJ sélection* de 351 € à 500 €/J	Au delà de 2 500 000 € et/ou IJ sélection* au-delà de 500 €/J
Souscription à titre personnel (couverture TNS, Famille, conjoint collaborateur créateur repreneur)	1	2		3
Souscription à titre professionnel (couverture homme clé)		4	5	6
Cas particulier : couverture Droits de succession		7	8	9
Cas particulier : couverture Associés		10	11	12

1 Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) recto/verso en cours de validité + Déclaratif bulletin d'adhésion avec 2 questions suivantes :

- Assurances antérieures
- Reprise à la concurrence

2	+ Revenus N-1 et N-2 + Dividendes N-1 et N-2 + Frais généraux N-1 et N-2 si souscrits + RCAI** N-1 et N-2 si repreneur ou RCAI** prévisionnels N+1 et N+2 si créateur
3	+ 2 derniers avis d'imposition + 2 dernières déclarations 2035 ou comptes de résultats des 2 dernières années si frais généraux souscrits et/ou si repreneur ou bilan et compte de résultat prévisionnel si créateur
4	+ RCAI** n-1 + RCAI** n-2 + Revenus N-1 et N-2 + Dividendes N-1 et N-2 + Frais généraux N-1 et N-2 si souscrits
5	+ RMF*** étape 2 Homme Clé
6	+ RMF*** étape 2 Homme Clé + 2 derniers bilans + 2 derniers avis d'imposition
7	+ Déclaration de l'actif/passif
8	+ RMF*** étape 2 Droits de succession
9	+ RMF*** étape 2 Droits de succession + jusqu'à 3,5 M€ : bilan patrimonial réalisé par un outil spécialisé (Big Expert) au delà de 3.5 M€ Bilan patrimonial réalisé par un professionnel (expert-comptable, notaire, avocat...) avec évaluation complète du patrimoine personnel et professionnel + évaluation du patrimoine professionnel + avis d'imposition ISF (si éligible)
10	+ Valorisation de l'entreprise + Nombre et Identités des associés
11	+ RMF*** étape 2 Associés
12	+ RMF*** étape 2 Associés + Pacte d'Associés + Évaluation de la société établie par un expert-comptable ou assimilé

IJ sélection = IJ moyenne ITT nette de régime obligatoire + 65% IJ Frais Généraux Permanents

** RCAI : Résultat Courant Avant Impôt

*** RMF : Rapport Moral et Financier



À vos côtés pour un avenir plus serein

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_FORMALITES_MEDICALES_0326



Super Novaterm Prévoyance

Services Inclus

Des services utilisables au quotidien

Une protection juridique vie privée/vie professionnelle

Une application de santé du dos

Une plate-forme de coaching nutritionnel

Un service en cas de sinistre

Une conciergerie décès



MetLife reçoit le Palmarès Gestion de Fortune, l'Oscar de l'innovation et le Label d'Excellence pour sa solution de Prévoyance.



À vos côtés pour un avenir plus serein

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_DP_AVANTAGES_0326



Au-delà de l'indemnisation en cas de sinistres, nous proposons à nos assurés des services qui correspondent à leurs besoins tout au long de la vie du contrat.

Des services utilisables au quotidien

Protection juridique vie privée/vie professionnelle - CFDP



Parce que la vie personnelle et professionnelle des entrepreneurs est imbriquée, il est essentiel de leur proposer une protection sur les 2 domaines de vie.

Particulièrement utile pour les dirigeants de TPE/PME, elle permet de répondre à leurs multiples interrogations juridiques et de résoudre de nombreux litiges à l'amiable grâce à un accompagnement pertinent (tout en évitant les frais d'avocats). Le cas échéant, les frais de procès peuvent être pris en charge selon les situations.

Plate-forme de coaching nutritionnel - Dietsis



Se nourrir sainement est aujourd'hui une préoccupation largement partagée, sans qu'il ne soit toujours aisé de la mettre en œuvre.

Elle est notamment prise en compte par les TNS, qui sont souvent le cœur de leur activité, et doivent s'entretenir pour supporter un rythme de vie soutenu et faire tourner leur entreprise. Alimentation variée pour augmenter son bien-être, perdre du poids, ou lutter plus efficacement contre une maladie, chacun de vos clients y trouvera un intérêt.

Un service en cas de siniste



Une conciergerie décès - Funerweb

Une aide, bienvenue lors de moments difficiles, qui peut être utilisée par les ayants-droits en cas de décès de l'assuré ou même par l'assuré lui-même en cas de décès de ses ascendants ou descendants : support à l'organisation des obsèques et recensement de l'ensemble des démarches à effectuer se retrouvent dans ce service efficace.

Une assistance et une protection juridique dédiées - CFDP

Que ce soit dans votre vie professionnelle ou dans votre vie privée, vous pouvez être confronté à des problématiques juridiques de toutes sortes : réglementation, procédure, démarches...

Nous avons sélectionné un acteur référent en France, et indépendant de tout groupe d'assurance, pour opérer ce service : CFDP



Une assistance

Assistance juridique téléphonique

Sur une ligne téléphonique dédiée, des juristes vous renseignent sur tous les domaines du droit français, que ce soit dans votre vie privée ou professionnelle.

Aide à la compréhension des documents juridiques

Vous rencontrez des difficultés dans la compréhension de documents juridiques (baux commerciaux, contrat de travail, contrat de vente, etc.) ? Pour limiter tout risque de conflit, vous pouvez questionner des juristes afin d'être éclairé avant une prise de décision.

Accueil sur rendez-vous au plus proche de chez vous

Sur simple demande, vous pouvez rencontrer des juristes dans la délégation la plus proche parmi les implantations de CFDP réparties sur tout le territoire.

Assistance psychologique

Vous traversez une période difficile sur un plan familial ou professionnel, ou êtes amené à surmonter une épreuve : deuil, maladie, licenciement...
Vous ressentez de manière récurrente un stress, une souffrance physique ou morale...
CFDP met à votre disposition une ligne d'accompagnement psychologique, qui vous garantit un espace de parole libre et un soutien dans votre réflexion.

Accompagnement social

Vous traversez une période difficile et avez des besoins liés à la santé, la famille, l'emploi, le budget... Vous souhaitez également être conseillé, orienté, accompagné pour l'accès aux aides sociales, aux secours financiers ou aux services à la personne.

Des garanties de protection juridique intégrées

Protection de la Santé

Vous êtes victime d'une erreur médicale, d'une agression ou d'une atteinte accidentelle à votre intégrité physique et/ou morale et souhaitez être assisté et faire valoir vos droits à l'encontre du responsable de votre préjudice.

Protection des ayants-droit à la suite de votre décès

Vos ayants-droit, désignés comme bénéficiaires au contrat Super Novaterm Prévoyance, rencontrent des difficultés de tous ordres dans la poursuite de l'activité professionnelle déclarée ou dans l'exécution de contrats en cours : litige avec l'administration, avec un partenaire commercial...

Protection Sociale

Vous êtes convoqué ou devez engager une action devant toute commission ou juridiction statuant en matière sociale notamment pour des litiges avec les organismes sociaux (CPAM, CMR, ...), le Régime Social des Indépendants, les caisses de retraites, l'URSSAF.

Protection Fiscale

CFDP s'engage à vous apporter les moyens de contester judiciairement un redressement qui vous est notifié suite à un contrôle fiscal matérialisé par la réception d'un avis de vérification de comptabilité ou d'un avis d'examen contradictoire de situation fiscale personnelle.

CFDP intervient lorsque vous avez épuisé toutes les voies de recours extrajudiciaires.

Protection Pénale

Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs ou êtes victime d'injures, de diffamation, de dénigrement ou de dommages corporels et êtes amené à engager une action sur un terrain pénal.

Exemples d'intervention CFDP

Activité professionnelle / Vie privée



Activité professionnelle



Assistance juridique téléphonique

« Suite à une altercation entre deux collaborateurs, j'ai dû intervenir pour gérer cette situation. J'ai appelé un juriste, qui m'a renseigné sur le droit du travail et sur les démarches à engager pour respecter mes obligations en tant qu'employeur. »

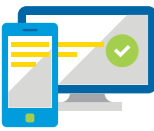
Damien, gérant d'une société de sécurité



Défense judiciaire / Protection pénale

« Suite à l'accident du travail d'un salarié, j'ai été convoqué devant le Tribunal correctionnel pour non-respect des règles d'hygiène et de sécurité. La protection juridique MetLife m'a mis en relation avec un avocat et a pris en charge ses frais. J'ai apprécié le soutien du juriste dans cette épreuve traumatisante pour moi. »

Ahmed, restaurateur



Assistance e-réputation

« Une personne a publié un avis très négatif sur internet, en affirmant que je l'avais insulté. Après recherches, il s'avère que cette personne n'avait jamais fréquenté mon cabinet. J'ai pu compter sur l'assistance de la protection juridique pour faire retirer cet avis et ainsi sécuriser mon activité. »

Karine, Psychothérapeute



Assistance au contrôle fiscal / Protection fiscale

« J'ai reçu un avis de vérification de comptabilité de l'administration fiscale. Heureusement, j'ai pu compter sur ma protection juridique qui a pris en charge les frais d'un avocat chargé de m'assister lors de ce contrôle. »

Julie, agent immobilier

Vie privée



Gestion amiable / Santé

« Suite à une intervention chirurgicale, ma rééducation a été perturbée à cause d'une infection post-opératoire, due à un germe contracté à l'hôpital. Avec ma protection juridique, j'ai pu consulter un juriste, qui m'a expliqué mes droits, m'a accompagnée dans les démarches et a pris en charge une expertise médicale. J'ai ainsi pu être dédommée de mon préjudice. »

Amélie, gérante d'une société de services en informatique



Gestion judiciaire / Protection sociale

« Suite à un accident, la CPAM a brusquement cessé de verser mes indemnités journalières d'arrêt maladie au prétexte que je n'aurais pas versé des cotisations sociales. J'ai pu compter sur ma protection juridique pour m'aider à réunir les éléments prouvant ma bonne foi et pour payer les frais de mon avocat qui a négocié avec l'administration. J'ai finalement eu gain de cause lors du procès. »

David, Courtier en assurances



Gestion judiciaire / Protection fiscale

« Suite au décès d'un proche, l'administration fiscale a estimé que la déclaration du notaire était sous-évaluée et a demandé le paiement d'une somme supplémentaire au titre des droits de successions. J'ai consulté un avocat pris en charge par la protection juridique et un accord a été trouvé avec l'administration fiscale. »

Léa, expert-comptable

Contact

Par courriel : metlife@cfdp.fr

Par téléphone : 04 68 73 63 80

La plate-forme de coaching nutritionnel Diétis

L'alimentation est un point clé pour entretenir voire améliorer sa santé et gagner en bien-être, et ce tout au long de sa vie.

MetLife propose aux assurés SNP une plateforme de coaching nutritionnel, idéale pour les aider à appliquer au quotidien les recommandations nutritionnelles du corps médical.

Cette plateforme est également accessible pour les membres de leur famille.



Bénéficiez de votre programme personnalisé sans plus attendre : [dietis.fr](https://www.dietis.fr)

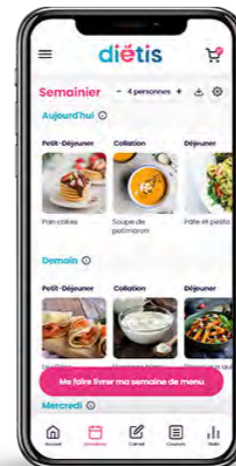


Diétis en quelques mots

- Une aide pour mieux équilibrer et diversifier votre alimentation
- **Plusieurs programmes** en fonction de vos besoins et de vos objectifs
- 6 séances de coaching nutritionnel par an par un **diététicien**

Quatre étapes simples pour bénéficier du service

- 1** Vous vous connectez à [dietis.fr](https://www.dietis.fr)
- 2** En haut à droite de l'écran, vous cliquez sur le bouton « **Mon espace** » pour accéder à la page de connexion
- 3** Sur la page de connexion, vous cliquez sur « **J'ai un code de connexion** » et vous renseignez **votre numéro de contrat Super Novaterm Prévoyance***
- 4** Vous choisissez l'un des programmes répondant à vos enjeux de santé actuels
 - Rééquilibrage alimentaire
 - Diabète de Type II
 - Diabète de Type II avec insuline
 - Syndrome de l'intestin irritable



Une fois le programme choisi

- Vous indiquez vos habitudes et préférences alimentaires
- Chaque semaine, Diétis vous propose des menus équilibrés qui vous correspondent :
 - Vous validez les recettes qui vous conviennent et pouvez modifier les autres
 - Vous accédez à votre liste de courses pour l'ensemble du foyer
- Vous décidez de bénéficier de l'assistance d'un diététicien à tout moment, lors de l'activation du programme ou postérieurement via le chat mis à disposition

Points forts

- Une réponse à un besoin de santé... tout en proposant des menus appétissants pour toute la famille
- Un carnet alimentaire pour vous permettre d'identifier les écarts éventuels
- Le suivi de votre évolution en mettant à jour vos données de santé
- Le cas échéant, la possibilité de partager vos données avec votre médecin traitant
- L'accès à un blog

Pourquoi vous proposer cette solution ?

- Résultat de plusieurs années de recherche en partenariat avec des hôpitaux et des centres de soins, Diétis s'est imposé auprès de ses clients comme un véritable allié de santé
- **Diétis a déjà changé le quotidien de plus de 100 000 personnes en leur permettant de retrouver le plaisir de manger ... alors, pourquoi pas le vôtre !**

Un service de conciergerie autour du décès Funerweb

Le décès d'un proche est un moment émotionnellement difficile, auquel s'ajoute le poids de l'organisation des obsèques et de nombreuses formalités à effectuer.

Afin d'alléger cette charge, MetLife France propose gratuitement à ses assurés SNP un accompagnement sur tous les aspects liés au décès : organisation des funérailles et des formalités post-décès avec une disponibilité H24 et 7/7.

Ce service est disponible pour les ayants-droits des assurés, ainsi que pour l'assuré lui-même (ou son conjoint) en cas de décès d'un ascendant ou descendant.

Les points forts de la conciergerie

1

Anticiper le décès

La possibilité d'enregistrer les **volontés de l'assuré** pour une meilleure prise en charge de leurs proches.

2

Prise en charge du décès

Partout en France 24h/7j, dès les premières heures du sinistre.

Une **sélection de la meilleure proposition** parmi un réseau de pompes funèbres rigoureusement sélectionnées et mis en concurrence.

3

L'après décès

Un accompagnement post-décès avec une plateforme dédiée aux démarches administratives sur mesure (incluant des courriers pré-rédigés), et la recherche d'aides financières ou d'assistance pour aider les proches

4

Un service unique

Un conseil **dédié à chaque famille, aussi longtemps que nécessaire** avec un **Tiers de confiance** au service de vos assurés et celui de leurs proches.

Un service efficace

- **Transparence totale, contrôle total sur chaque élément du devis.**
- **Expertise du domaine, partout en France.** Des partenaires Funerweb soigneusement sélectionnés pour leur excellence, leur approche humaine et leur discrétion.
- **Rapide et facile, sans se déplacer.** Les démarches administratives sur-mesure, très simples à gérer.
- **Accompagnement humain.** Disponibilité H24 et 7/7 par téléphone, livechat et email.



Des clients satisfaits

« Je recommande fortement (...) et je pense pouvoir dire sans me tromper que vous serez extrêmement soulagé... »

« Un interlocuteur extrêmement serviable et professionnel avec beaucoup de tact et de savoir-faire... »

« Un service hors norme... »

Un service de prévention, Doado

Les TMS* (Troubles Musculosquelettiques), dont le mal de dos, sont des problèmes de santé courants. Ces douleurs passagères ou persistantes peuvent avoir des répercussions sur votre bien-être physique et mental.

**Votre application de santé du dos
Conçue par des kinésithérapeutes
Validée par des médecins**



Comment ça marche ?



- ✓ Vous répondez à quelques questions et tests physiques
- ✓ L'intelligence artificielle vous oriente systématiquement vers le parcours adapté à votre besoin



- ✓ Vous obtenez un bilan
- ✓ Le cas échéant, une recommandation d'aller voir un professionnel de santé si nécessaire



- ✓ Vous vous exercez quotidiennement grâce à un catalogue de programmes vidéos sur-mesure

Simple : A faire seul, en équipe, au travail ou en télétravail

Ludique : Gagnez des points à chaque exercice

Complète et rapide : Des vidéos de 5 à 10 minutes composées d'échauffement, d'ergonomie, de renforcement musculaire, d'étirement et de connaissance



Personnalisée : Adaptée au métier, au sport et aux problématiques de la vie



Connexion via l'application
<https://doado.app/>



MetLife, le spécialiste de la prévoyance individuelle Un assureur expert à votre service

Fondé en 1868, MetLife est un acteur international de premier plan en assurance-vie et en prévoyance salariés avec près de 100 millions de clients à travers 40 pays et occupe une position de leader aux États-Unis, en Asie, en Amérique Latine, en Europe et au Moyen-Orient.



En France depuis plus de 50 ans, MetLife et ses 200 collaborateurs proposent des offres de prévoyance à des hommes et des femmes, particuliers, professionnels et entreprises. Grâce à sa capacité à prendre des risques et à sa parfaite maîtrise des circuits de distribution, MetLife offre des solutions adaptées et performantes pour répondre aux particularités de chacun.

En s'appuyant sur des milliers de partenaires indépendants, MetLife commercialise de l'assurance emprunteur individuelle et des garanties de prévoyance. Son savoir-faire commercial, médical et financier lui permet d'apporter des réponses personnalisées à ses clients, notamment en cas de problème de santé, d'âge ou de capitaux élevés, de sport ou profession à risque.

*TMS : touchent les articulations, les muscles et les tendons. Ils surviennent le plus souvent au niveau du dos ou des membres supérieurs. Plusieurs facteurs notamment professionnels, favorisent ces TMS.

BACK LEARNING - SAS au capital de 61 870 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 910781186, dont le siège social est situé au : 37 CRS GEORGES CLEMENCEAU - 33000 BORDEAUX, N° de TVA intracommunautaire : FR40910781186



MetLife reçoit le Palmarès Gestion de Fortune, l'Oscar de l'innovation et le Label d'Excellence pour sa solution de Prévoyance.

Fondé en 1868, MetLife est un acteur international de premier plan en assurance-vie et en prévoyance salariés avec près de 100 millions de clients à travers 50 pays et occupe une position de leader aux États-Unis, au Japon, en Amérique Latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

En France depuis plus de 50 ans, MetLife et ses 200 collaborateurs proposent des offres de prévoyance individuelle à des particuliers, entrepreneurs et sportifs professionnels. Grâce à sa capacité à prendre des risques et à sa parfaite maîtrise des circuits de distribution, MetLife offre des solutions adaptées et performantes pour répondre aux particularités de chacun.

MetLife commercialise de l'assurance emprunteur individuelle et des garanties de prévoyance afin d'accompagner les assurés tout au long de leur vie. Son savoir-faire commercial, médical et financier, lui permet d'apporter des réponses personnalisées à ses clients, notamment en cas de problème de santé, d'âge ou de capitaux élevés, de sport ou profession à risque.

www.metlife.fr

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance MetLife. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP_PLC_0326



À vos côtés pour un avenir plus serein



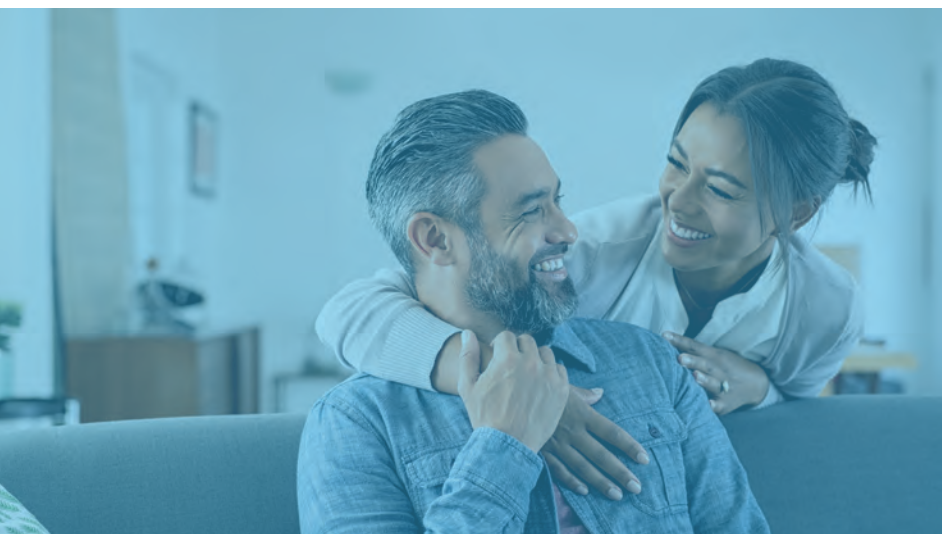
Super Novaterm Crédit

L'assurance emprunteur par **MetLife**



Super Novaterm Crédit

Avec 50 ans d'expérience sur le marché de l'assurance emprunteur individuelle, MetLife vous permet d'accompagner **tous vos clients** dans la réalisation de leurs projets personnels et professionnels, notamment en cas de **risques hors normes**.



Une assurance individuelle au juste prix

Des **cotisations** calculées **sur mesure** selon la situation personnelle (*âge, santé*) de votre client

À noter : les cotisations peuvent évoluer sur la durée du prêt en fonction de l'âge et du capital restant dû si votre client choisit une prime variable.



Une capacité à assurer tous les risques ⁽¹⁾

- Un **capital élevé** : jusqu'à 50 M€
- Des **indemnités journalières** jusqu'à 1 000 € en ITT
- Un **âge avancé** : souscription jusqu'à 85 ans et couverture jusqu'à 90 ans en cas de décès
- Des assurés présentant **une ou plusieurs pathologies**
- Des **professionnels à risques** ou des pratiquants de **sport extrême**

⁽¹⁾ Selon acceptation MetLife



Un contrat irrévocable

Si **le risque d'un client s'aggrave** après la signature du contrat, il n'a pas à le déclarer, **ses cotisations n'augmenteront pas** et il sera toujours couvert comme prévu initialement.



Des examens médicaux simplifiés

- Des examens médicaux **valables une année** (hors QS et QES valables 6 mois)
- La **prise en charge totale** des examens de santé effectués dans les centres médicaux référencés, ou **remboursement** sur facture (avec plafond) des examens réalisés auprès de votre médecin



Des garanties complètes

- Choix entre **prime constante** et **prime variable sur capital restant dû**.
- Une **couverture immédiate** en cas de décès accidentel pendant l'étude du dossier, dès la signature de la proposition (*à hauteur de 500 K€ maximum*)
- En cas de décès, de PTIA ou d'IPT, MetLife verse **le capital restant dû directement au bénéficiaire**
- IP, pour les **professions médicales, paramédicales ou vétérinaires** : versement d'un capital jusqu'à 5 M€
- Options **atteintes disco-vertébrales** et **affections psychiques** disponibles
- **Possibilité d'extension de l'ITT de 65 à 70 ans**, en cas d'activité professionnelle
- Couverture de l'**IPT** et de l'**IPP jusqu'à 70 ans**



Une assurance emprunteur également à disposition des professionnels

Les emprunts permettent la création, le développement et la modernisation des entreprises. L'assurance emprunteur est souvent exigée par le prêteur en garantie de l'opération bancaire et concerne fréquemment des montants élevés.

Vos clients obtiennent des **réponses pertinentes et rapides** grâce à **l'expertise** de nos équipes sur les **hauts capitaux** et **montages complexes**.

Nous assurons également les opérations de crédit-bail.



100% Parcours digital

- Un parcours complet de souscription jusqu'à l'adhésion en **une seule connexion**, avec une **sélection en ligne**
- Un **espace Assurés intuitif** avec des fonctionnalités performantes, offrant à vos clients une **réelle autonomie** pour la gestion de leurs contrats et de leurs sinistres
- **Déclaration de sinistre** facilitée : dépôt de documents, récupération de justificatifs de la CPAM, suivi des remboursements...



Découvrez
nos innovations en
assurance emprunteur



Les innovations MetLife

Grâce à notre **savoir-faire d'assureurs spécialiste** et à notre expertise en terme d'acceptation et de sinistres, nous **innovons régulièrement pour simplifier la vie** de vos assurés lors de la souscription et pour leur proposer des **tarifs toujours plus ajustés.**



Fumeur / Non-Fumeur

- **Tarif non-fumeur après 12 mois d'abstinence**

MetLife souhaite encourager les bonnes pratiques de vie, avec une incitation motivante !

Particulièrement intéressant pour les hauts capitaux dont la prime élevée baissera de manière importante, ou les jeunes pour lesquels c'est le seul risque aggravant



Allègements des formalités médicales

- **Simple QS jusqu'à 1,25 M€ pour les moins de 46 ans, jusqu'à 1M€ pour les moins de 56 ans.**





Risques médicaux

- **Tarification plus favorable pour les pathologies isolées parmi les maladies métaboliques et cardio-vasculaires courantes** (surpoids, tension, cholestérol), si stabilisées sous contrôle médical

Loi Lemoine : Pas de questionnaire de santé pour les emprunts immobiliers jusqu'à 200 000 € d'encours total et dont le terme intervient avant l'âge de 60 ans

Convention AERAS : Application du droit à l'oubli et garantie invalidité spécifique (GIS)



Hauts capitaux

- **Rapport Moral et Financier sans justificatif de 1,5 à 2,5 M€**



Seniors

Simple QS jusqu'à **400k€ pour les 56-85 ans**

Pour vos clients

Un gain de temps et de pouvoir d'achat :

Plus de projets réalisés, avec plus de simplicité

Pour vous

Une gestion facilitée, avec des solutions adaptées plus rapides à mettre en place :

Une efficacité accrue

Pour tous les assurés hors normes ou avec une surprime potentielle

Comparez la tarification finale et pas uniquement le tarif de base

Comparez non seulement le prix mais aussi le temps et la simplicité

Avec MetLife, proposez à vos clients une souscription plus rapide, plus facile, à des tarifs plus ajustés



Substitution Assurance emprunteur

Simplicité et Sur-mesure

Vos clients sont titulaires d'un prêt immobilier et de leur **assurance auprès de leur banque ?**

Ils peuvent réaliser jusqu'à 31 000€* d'**économies** en changeant d'**assurance emprunteur** à tout moment dans l'année.



Pour vos clients

Un parcours fluide et simplifié



Prise en charge des démarches de A à Z pour le compte des assurés

Envoi du mail officiel de résiliation directement au centre de gestion de la banque pour un gain de temps et d'efficacité, relances mails et téléphoniques, discussion avec le conseiller sur les équivalences si nécessaire



Formalités médicales simplifiées

Pas de Questionnaire de santé pour les assurés de moins de 50 ans présentant un dossier de moins de 5 ans et moins de 500k€

(pour un assuré n'étant pas en arrêt de travail, et dont le contrat n'a pas fait l'objet d'une majoration ou exclusion)



Parcours 100% digital

Quels que soient les montants couverts et les formalités médicales attendues

Pour vous

Un service sur-mesure



Possibilité de rajouter des frais de dossiers, mensualisés sur les prélèvements Assurés

Frais pouvant être lissés sur 1 an dès qu'ils sont supérieurs à 60 €



Traitement personnalisé pour les dossiers VIP



Liberté de choisir le niveau d'information reçu automatiquement

sur l'état d'avancement de chaque dossier

* Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 06/03/2023, pour un couple de 44 ans employés non-fumeurs, assurés chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, avec un emprunt initial de 466 612 € au taux de 1,43 % sur une durée de 25 ans. Coût de l'assurance proposée par la banque : 63 172,14€ sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,52% pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur de MetLife suite à un changement d'assurance sur la base d'un capital restant dû de 455 819,20€ et une durée restante de 292 mois : 32 002,24 € (soit un TAEA de 0,286 % pour le couple). Economie réalisée supérieure à 31 000 €.



35 inspecteurs sur l'ensemble du territoire vous accompagnent dans le développement de votre activité



Une cellule nationale experte dédiée aux dossiers VIP et aux montages financiers complexes

Une assurance individuelle emprunteur sur-mesure qui permet le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité et d'une indemnité forfaitaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale.

Cibles

Emprunteurs particuliers ou professionnels, quels que soient leur âge, leur profil et leur projet

Les points forts

- Des formules adaptées au besoin de l'assuré
- Des conditions d'acceptation et un tarif garantis pendant toute la durée du contrat
- Une garantie en cas de décès jusqu'à 90 ans
- Une garantie en cas d'incapacité ou invalidité jusqu'à 65 ou 70 ans selon l'option choisie
- Une extension de garantie permettant la prise en charge des affections psychiques et atteintes disco-vertébrales sans condition d'hospitalisation
- Une garantie Invalidité Professionnelle pour les professions médicales et paramédicales

Garanties

	Prestations	Montants et durées
Garanties de base		
Décès / PTIA	Versement du capital assuré	De 7 500 € pour les plus de 65 ans 15 000 € de 18 à 65 ans Jusqu'à 50 000 000 € en cas de Décès 20 000 000 € en cas de PTIA
Capital Revente	Versement d'un capital forfaitaire en cas de décès accidentel et de revente de la résidence principale dans la limite de 1 an suivant la date d'effet du contrat	10 000 €
Garantie Provisoire Décès accidentel	Versement d'un capital en cas de décès accidentel pendant l'étude du dossier par l'assureur	Jusqu'à 500 000 €
Garanties facultatives		
IPT	Versement d'un capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale $\geq 66\%$ selon sa profession exercée au jour du sinistre	Jusqu'à 5 000 000 €
IP	Versement d'un capital en cas d'Invalidité Professionnelle pour les professions médicales, paramédicales et vétérinaires	Jusqu'à 5 000 000 €
IPP	Versement d'une fraction du capital égal à $(N-33) / 33$ en cas d'Invalidité Permanente Partielle de 33% à 66 %	Jusqu'à 5 000 000 €
ITT	Versement à l'assuré d' Indemnités Journalières et exonération des primes d'assurance en cas d'Incapacité Temporaire Totale à l'issue de la franchise choisie : 15, 30, 60, 90 et 180 jours	Jusqu'à 1 000 € par jour dans la limite de 1 095 jours
	Versement d'Indemnités Journalières en cas de reprise à mi-temps thérapeutique	50% du montant des IJ dans la limite de 180 jours
	Versement d'Indemnités Journalières aux personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle au jour du sinistre	Jusqu'à 1 000 € par jour dans la limite de 1 095 jours
Aide à la famille	Versement de 50% de l' Indemnité Journalière assurée au titre de la garantie Incapacité Temporaire Totale à l'issue de la franchise choisie, identique à celle applicable à la garantie Incapacité Temporaire Totale	Jusqu'à 75 € par jour et par assuré, dans la limite de 180 jours
EXO	Exonération des primes d'assurance réglées, en cas d'Incapacité Temporaire Totale	Franchise 90 jours et durée maximum de 1 095 jours
PE	Versement d'Indemnités Journalières en cas de perte d'emploi égales à 50% ou 80% des IJ	Jusqu'à 100 € par jour Jusqu'à 365 jours pour un même sinistre et 730 jours sur toute la durée du contrat

Super Novaterm Crédit

Assurance emprunteur individuelle

Garanties

Extension de garantie		
	Atteintes Disco-vertébrales : Prise en charge sans condition d'hospitalisation	Affections Psychiques : Prise en charge sans condition d'hospitalisation
IPT et IP	Versement d'un capital jusqu'à 1 500 000 €	
ITT avec franchise 90 jours	Jusqu'à 350 € par jour dans la limite de 1 095 jours	

Formules des garanties

	Formule de Base	Pack Avantage	Pack Médical Pro*
Garanties de base	<ul style="list-style-type: none">• Décès / PTIA	<ul style="list-style-type: none">• Décès / PTIA• IPT• ITT	<ul style="list-style-type: none">• Décès / PTIA• IP
Garanties facultatives	<ul style="list-style-type: none">• IPT• IPT/IPP• ITT• Exo	<ul style="list-style-type: none">• IPP	<ul style="list-style-type: none">• IPP• ITT• Exo
Options complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• PE (si ITT souscrite)• Extension de garantie (IPT / ITT)• Option Senior (70 ans)	<ul style="list-style-type: none">• PE• Extension de garantie (IPT / ITT)• Option Senior (70 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Extension de garantie (IP / ITT)• Option Senior (70 ans)

*Professions Médicales, Paramédicales ou Vétérinaires

Âge

Garanties	Age de souscription	Age de couverture
Décès	18 à 85 ans	L'échéance annuelle du contrat qui suit le 90^{ème} anniversaire de l'assuré
PTIA / IPT / IP / IPP / ITT / EXO / Extension de garantie	18 à 69 ans	L'échéance annuelle du contrat suivant le 65 ou 70^{ème} anniversaire de l'assuré, selon l'option choisie, si poursuite d'une activité professionnelle
PE	18 à 63 ans	L'échéance annuelle de l'adhésion qui suit le 65^{ème} anniversaire de l'assuré

Durée

Le contrat cesse au versement du capital décès / PTIA ou IPT ou IP ou au plus tard à l'échéance annuelle qui suit le **90^{ème} anniversaire** de l'assuré.

Tarifs

Tarification non-fumeur / fumeur.



MetLife reçoit l'Oscar de l'innovation & le Label d'Excellence pour son contrat assurance emprunteur



À vos côtés pour un avenir plus serein

MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. Administrateurs : Carmina Dragomir (Roumaine), Deirdre Flannery, Nuria Garcia (Espagnole), Nick Hayter (Anglais), Merrilee Matchett (Australienne), Tony O'Riordan et Cyrille Roux (Français). SNC_FicheProduit_0126



Tableau des formalités



Juin 2024

Les formalités sont indispensables pour permettre l'appréciation du risque par l'assureur. Elles dépendent, pour chaque personne à assurer, de son âge et des capitaux.

Le montant du capital à prendre en compte pour les formalités médicales est égal au $\text{Capital total (€)} \times \text{Quotité assurée (\%)}$

IMPORTANT : • Dans tous les cas, le(s) questionnaire(s) de santé doivent être remplis et signés par la personne à assurer.
• Si une visite médicale est exigée, le médecin doit compléter et signer l'examen médical.

SNC Après	15 000 à 200 000 €	200 001 € à 400 000 €	400 001 € à 500 000 €	500 001 € à 1 000 000 €	1 000 001 € à 1 250 000 €	1 250 001 € à 2 000 000 €	2 000 001 € à 5 000 000 €	5 000 001 € à 10 000 000 €	10 000 001 € à 50 000 000 €
45 ans ou moins	QES		QS		3		6		8
De 46 ans à 49 ans	QES		QS		4		6		9
De 50 ans à 55 ans	QES		QS		5		7		10
De 56 ans à 65 ans	QES		1		5		7		10
De 66 ans à 85 ans	QES		2		5		7		10

Code	Description	Formalités	Durée de validité
QES	Questionnaire d'État de Santé (QES)	+ Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable	Durée de validité : 6 mois
QS	Questionnaire de Santé (QS)	+ Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable	
1	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Examen de sang (1) et (2) + Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable	
2	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Examen de sang (1) et (2) et (3) + Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable	
3	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Examen de sang (1) et (2) et (3) + Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable + Dosage pondéral de la cotinine urinaire	
4	Questionnaire de Santé + Examen Médical	+ Examen de sang (1) et (2) et (3) + Questionnaire Extension de Garantie dos et/ou psy, si applicable + Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardio-vasculaire complet + Compte-rendu test d'effort MetLife + Dosage pondéral de la cotinine urinaire	
5		+ Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose) + Pour les hommes de + de 55 ans : dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA)	
6		+ Echocardiographie avec compte-rendu	
7		+ Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose) + Echocardiographie avec compte-rendu + Pour les hommes : dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA)	
8	4	+ Pour les femmes : mammographie + Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines	
9		+ Echocardiographie avec compte-rendu + Pour les femmes : mammographie + Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines	
10		+ Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose) + Echocardiographie avec compte-rendu + Pour les femmes : mammographie + Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines + Pour les hommes de + de 55 ans : dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA)	

Sous réserve de satisfaire aux conditions ci-dessous, vos formalités médicales se limiteront à un Questionnaire de Santé (QS) :
- votre demande d'assurance est relative à un prêt relais uniquement,
- vous avez entre 56 ans et 85 ans,
- le capital assuré est inférieur ou égal à 400 000 €.

Les frais relatifs aux formalités médicales requises ci-dessus seront remboursés à concurrence des plafonds suivants :

• Visite médicale	88 €
• Examen de sang (1) : Cholestérol total et HDL, maladie d'immunodéficience humaine 1 et 2	53 €
• Examen de sang (2) : Hémogramme, Plaquettes, HbA1C, Triglycérides, Créatinine, Gamma GT, ASAT, ALAT	36 €
• Examen de sang (3) : Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'hépatite C (AC anti-VHC)	106 €
• Electrocardiogramme de repos réalisé par un généraliste (tracé + compte rendu)	50 €
• Dosage pondéral de la cotinine urinaire	31 €
• Electrocardiogramme d'effort avec bilan cardio-vasculaire complet avec compte rendu	121 €
• Examen cyto bactériologique et chimique des urines (incluant protéines, albumines et glucose)	21 €
• Dosage de l'antigène spécifique de la prostate (P.S.A.)	30 €
• Mammographie	67 €
• Echocardiographie avec compte rendu	97 €
• Analyse de recherche de drogues (cannabis et cocaïne) et de toutes substances psychoactives dans les urines	60 €

Durée de validité de ces examens : 1 an.

Formalités financières Formalités complémentaires

- > Capital à assurer de 1 500 001 € à 2 500 000 € : Rapport Moral et Financier.
- > Capital à assurer à partir de 2 500 001 € : Rapport Moral et Financier et joindre justificatifs financiers.
- > La pratique de certains sports ou certains séjours à l'étranger peut nécessiter de compléter des questionnaires spécifiques, sur demande de MetLife.
- > Joindre le mandat SEPA, le RIB, une copie de la pièce d'identité du souscripteur ou signataire du contrat ainsi qu'un extrait k-bis de la société assurée.
- > En cas de rachat des exclusions « dos et/ou psy », compléter le questionnaire « exclusion de garantie dos et/ou psy ».

www.metlife.fr

MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. Administrateurs : Carmina Dragomir (Roumaine), Deirdre Flannery, Nuria Garcia (Espagnole), Nick Hayter (Anglais), Merrilee Matchett (Australienne), Tony O'Riordan et Cyrille Roux (Français). Tableau_des_formalites_SNC_0126





MetLife reçoit l'Oscar de l'innovation et le Label d'Excellence pour son assurance emprunteur

Fondé en 1868, MetLife est un acteur international de premier plan en assurance-vie et en prévoyance salariés avec près de 100 millions de clients à travers 50 pays et occupe une position de leader aux États-Unis, au Japon, en Amérique Latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

En France depuis plus de 50 ans, MetLife et ses 200 collaborateurs proposent des offres de prévoyance individuelle à des particuliers, entrepreneurs et sportifs professionnels. Grâce à sa capacité à prendre des risques et à sa parfaite maîtrise des circuits de distribution, MetLife offre des solutions adaptées et performantes pour répondre aux particularités de chacun.

MetLife commercialise de l'assurance emprunteur individuelle et des garanties de prévoyance afin d'accompagner les assurés tout au long de leur vie. Son savoir-faire commercial, médical et financier, lui permet d'apporter des réponses personnalisées à ses clients, notamment en cas de problème de santé, d'âge ou de capitaux élevés, de sport ou profession à risque.

www.metlife.fr

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance MetLife. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France, 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 52 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNC_PLC_0126



À vos côtés pour un avenir plus serein